



# MOBILISER POUR AGIR MAINTENANT SUR LA QUALITÉ DE VIE ET STIMULER UNE RELANCE ÉCONOMIQUE ÉQUITABLE ET DURABLE



Consultations prébudgétaires 2023-2024

Mémoire présenté au  
Ministre des Finances du Québec,  
Monsieur Éric Girard

par le



7665, boul. Lacordaire  
Montréal (Québec) H1S 2A7  
T : 514.252.3132

[infoqql@loisirquebec.com](mailto:infoqql@loisirquebec.com)  
[www.loisirquebec.com](http://www.loisirquebec.com)



## PRÉAMBULE

- *Le loisir est un droit et un service social reconnu ainsi qu'un champ de compétences du Québec.*
- *Les investissements dans les programmes de loisir, dont celui des organismes nationaux de loisir, sont extrêmement modestes comparativement à l'effet de levier généré.*
- *Les bienfaits et bénéfices sociaux, culturels, économiques et environnementaux du loisir sont documentés, ainsi que ses retombées positives en matière de santé physique et mentale, de saines habitudes de vie, de persévérance et de réussite scolaire, de qualité de vie des communautés et des territoires, d'engagement dans la vie démocratique, et autres.*
- *Le loisir est une notion inclusive, exprimée sous la forme d'activités récréatives du temps libre : culturelle, de plein air, physique, scientifique, socio-éducatif, sportif et touristique.*
- *Le réseau associatif du loisir est un contributeur majeur à l'accessibilité aux loisirs par une approche populationnelle. Il intervient simultanément dans les pratiques libres, organisées, disciplinaires et auprès de divers groupes ayant des besoins spécifiques, tels que les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées et les personnes démunies.*
- *Le réseau rejoint toutes les régions du Québec, ses activités et ses services constituent des réponses aux besoins exprimés par les membres et les usagers et animées par un bénévolat fort et dynamique.*
- *La reconnaissance et le soutien à la prise en charge du loisir par les organismes, leurs travailleurs·ses et leurs bénévoles contribuent de façon remarquable à l'accessibilité pour tous et toutes à des loisirs de qualité, sains et sécuritaires au bénéfice de l'ensemble des membres de la société.*
- *Le loisir exerce un rôle essentiel en développement des communautés : il agit sur la qualité de vie et la santé des personnes, contribue au développement des liens sociaux et du capital social, tout en constituant un lieu d'expression et d'apprentissage de la vie démocratique<sup>1</sup>.*

*...le loisir est un réel vecteur d'intégration des populations immigrantes, qu'il est également un composant social central de la société québécoise, et qu'il est source de cohésion sociale, d'apprentissage et de reconnaissance de la diversité culturelle.<sup>2</sup>*

---

<sup>1</sup> Organisation mondiale du loisir (2008). *Le loisir essentiel au développement des communautés*. Déclaration de Québec, Québec.

<sup>2</sup> Romain Roul, Jean-Marc Adjizian, Bob White et Denis Auger, « Loisir et intégration des immigrants en contexte interculturel : la vision de certains acteurs locaux de Montréal » *Observatoire québécois du loisir* 16 (2).



## PRÉSENTATION

C'est avec grand intérêt que le Conseil québécois du loisir (CQL) souhaite contribuer à cette période de consultation sur les orientations budgétaires du gouvernement.

Le CQL est un organisme sans but lucratif autonome dont la mission est de contribuer à l'accessibilité et au rayonnement du loisir au Québec en valorisant l'apport du milieu associatif. Il porte la vision d'être une organisation mobilisatrice et structurante pour le milieu du loisir ainsi qu'un forum pour ses membres, les alliés du loisir et l'État québécois. Le CQL voit à ce que ses valeurs que sont l'accessibilité, l'inclusion, l'adaptabilité, la collégialité, la cohérence et la solidarité guident ses opérations relatives à la promotion et l'accessibilité, le leadership et la coopération, la gouvernance démocratique et participative.

Issu d'une culture associative, le CQL a été créé en 1998 dans sa forme actuelle. Il regroupe 36 organismes nationaux dont le réseau de membres présents dans toutes les régions du Québec regroupe 4500 organismes locaux et régionaux. Le milieu associatif du loisir est dès lors identifié comme l'un des plus importants réseaux associatifs du Québec. Les organismes interviennent dans les secteurs du loisir culturel, socio-éducatif, scientifique, plein air, touristique. Leurs modes d'intervention s'inscrivent à la fois en action communautaire autonome, en bénévolat et en économie sociale. Les services et les activités offerts contribuent à générer les nombreux bienfaits du loisir sur la prévention en santé, mais aussi de son importance éducative, son rôle de vecteur culturel et son impact sur l'inclusion sociale, et ce, autant pour les jeunes que les aînés-es que les personnes en situation de handicap.

Notre contribution aux consultations budgétaires pour l'année 2023-2024 s'inscrit dans la perspective d'offrir au gouvernement sa collaboration et celle de tout un milieu qui souhaite participer aux défis de relance économique. Dans ce contexte de pandémie qui perdure, le gouvernement doit s'assurer que les forces vives soient mobilisées et prêtes à se déployer dès lors que les signes de déclin du virus permettront une reprise pour stimuler l'économie de manière équitable et durable. D'ailleurs, le milieu du loisir rappelle à diverses occasions que le caractère **essentiel du loisir** contribue à la qualité de vie individuelle et collective.

Nos recommandations sont également en appui à celles présentées dans les mémoires du Chantier de l'économie sociale et du Regroupement de l'action communautaire autonome dont le CQL est l'un des membres actifs de ces organismes.

**Le rehaussement des programmes de financement à la mission ainsi que l'enjeu des ressources humaines sont des recommandations prioritaires.** Le rôle du loisir et de son organisation associative doit être reconnu et soutenu comme producteur d'un service essentiel pour la santé individuelle et collective ainsi que pour sa contribution tout aussi importante à l'économie. Le réseau scolaire, les municipalités et le gouvernement peuvent compter sur l'apport du milieu associatif, ses milliers de travailleurs-ses, ses membres et ses bénévoles pour rendre accessible une offre d'activités de loisir variées et sécuritaires.



# RECOMMANDATIONS PRIORITAIRES

## 1. CONSOLIDER ET REHAUSSER LE FINANCEMENT À LA MISSION.

Le CQL et les organismes composant le réseau associatif du loisir conjuguent l'action communautaire à l'économie sociale qui représente les bases de son fonctionnement. Ces organismes constituent l'un des plus importants réseaux associatifs au Québec. Ceux-ci ont adopté des principes de vie associative et démocratique et d'entrepreneuriat collectif comme solution pour assurer leur développement. Ils veillent à la rentabilité sociale et à la viabilité économique. Ils souhaitent maintenir et développer leur capacité d'agir au bénéfice de la qualité de vie de la population et participer à stimuler l'économie tout en agissant en faveur d'un développement durable.

**Concernant les organismes d'action communautaire autonome, à l'instar d'autres secteurs, le financement de leur mission est demeuré sensiblement identique depuis la création de leur programme, il y a plus de quarante ans. La bonification en provenance du PAGAC est saluée comme un pas dans la bonne direction. Pour le CQL, ce financement est aussi le même que lors de sa création en 1998. De plus, les programmes de financement à la mission ne sont pas indexés (IPC), ce qui crée inévitablement une fragilisation des moyens pour assurer leur fonctionnement et leur pérennité.**

La capacité d'adaptation est grande, mais elle a depuis longtemps dépassé des limites raisonnables. Au fil du temps, le manque de ressource a eu des conséquences sur le développement des organismes, l'accessibilité des activités et des services, le recrutement et la fidélisation des ressources humaines, l'accueil et l'encadrement des bénévoles, ce qui génère des problèmes de relève. Qu'est-ce qui explique cette stagnation des financements en soutien à la mission? Pourtant, la contribution du Loisir aux enjeux économiques et sociaux a largement été démontrée notamment par l'Institut de la statistique du Québec.

*Le rapport L'économie sociale au Québec : portrait statistique 2016 publiée par l'Institut de la statistique du Québec, avec l'appui du ministère de l'Économie et de l'Innovation révèle la présence de 1 340 entreprises d'économie sociale ayant une finalité sociale ou économique dans le secteur du loisir et du tourisme, de 1,6 million de membres ou d'adhérents, d'environ 19 400 travailleurs salariés et de 39 225 bénévoles. Le secteur du loisir/tourisme se positionne parmi les cinq secteurs d'importance en économie sociale. En 2016, les revenus des entreprises du secteur du loisir et du tourisme s'élèvent à 468 M\$, dont 86 % en revenus autogénérés.*



**Le rehaussement des programmes de financement de la mission des organismes nationaux de loisir et des réseaux membres doit être une priorité notamment dans le cadre du financement à l'action communautaire autonome en fonction des seuils planchers identifiés par le RQ-ACA pour le financement à la mission. À ce titre le CQL recommande prioritairement :**

**1. Confirmer à compter de 2023-2024 et pour les années subséquentes, le rehaussement du financement et l'indexation des programmes de soutien à la mission, afin de freiner la perte de la capacité d'agir et d'éviter la baisse des activités et des services offerts.**

**Pour le CQL et les organismes nationaux de loisir, ce montant est de 16 856 877 \$.**

**Pour les organismes nationaux de loisir (ACQ, AQLPH, FQCCL, RTS) qui ont un programme de financement en soutien à la mission pour leurs membres, ce qui représente un montant de 46 308 223 \$.**

1.2 Que les budgets dédiés au financement à la mission qui n'ont pas été indexés bénéficient d'un rehaussement qui prend en compte les hausses du coût de la vie des dernières années.

1.3 Que la hausse des budgets dédiés au financement des organismes priorise le financement à la mission, respecte un ratio déterminé prépondérant par rapport aux autres modes de financement (projet et entente de service). Dans le contexte où les ministères développent des programmes d'encouragement au financement philanthropique, le financement à la mission doit être pérennisé, priorisé, bonifié et indexé.

1.4 Que le gouvernement indexe annuellement, selon les coûts de fonctionnement, les programmes de financement à la mission, dont ceux des organismes nationaux de loisir (MEQ, MCC, MEI).

1.5 Que la récurrence du financement à la mission et la durée des ententes pluriannuelles (minimum, trois ans) soient des mécanismes qui permettent de consolider les organismes. Le pourcentage des versements, les dates et les modalités de reconduction des programmes ne doivent pas fragiliser les organismes, par exemple en se retrouvant en manque de liquidité. Ces modalités devraient être discutées avec les interlocuteurs-trices du milieu.

1.6 Que l'accès à du financement par projet soit disponible aux organismes et regroupements. Celui-ci permet d'assumer des frais liés à la réalisation d'activités ponctuelles, dont des besoins de se former, d'actualiser leurs pratiques, leurs cadres d'analyse et leurs approches ainsi que de relever les défis liés au virage numérique et à l'évolution des outils de communication. Leur participation à des projets de recherche partenariale pourrait être soutenue financièrement.



# RECOMMANDATIONS PRIORITAIRES

## 2. RECRUTER ET RETENIR NOS RESSOURCES HUMAINES EN LOISIR

**Le CQL et le réseau associatif du loisir, présents partout sur le territoire québécois, mobilisent les bénévoles qui sont la pierre angulaire de l'organisation et de l'offre de loisir : il faut s'en occuper !**

**Cette extraordinaire mobilisation doit compter sur la présence d'une main-d'œuvre suffisante et qualifiée. À l'instar d'autres secteurs, le contexte actuel crée une pression supplémentaire sur l'attractivité, la fidélisation et la relève de la main-d'œuvre dans le secteur. Le fonctionnement avec des équipes réduites, la difficulté de recrutement d'expertises dans certains domaines, car les salaires ne sont pas concurrentiels (ex. des ressources avec expérience en codage numérique nécessite plus de ressource financière) créent une pression sur les équipes en place qui doivent redoubler d'efforts en permanence, ce qui les mène à l'épuisement professionnel. Ces défis concernant la main-d'œuvre rémunérée ont un impact direct sur la mobilisation bénévole qu'il faut aussi recruter, accueillir, former et offrir un environnement favorable pour maintenir leur participation.**

Comme partout, la professionnalisation en loisir est aussi un phénomène qui ajoute une pression sur l'ensemble des ressources humaines. Les nombreuses attentes légitimes en provenance de la population pour l'accès à des services de loisir diversifié et de qualité, celles des bailleurs de fonds ou des instances publiques transmises aux conseils d'administration ou les exigences formulées en lien avec les orientations et le fonctionnement des associations sont des réalités qui impactent le contexte précaire des ressources humaines en loisir.

Considérant que les ressources humaines du milieu associatif en loisir sont notre matière première qui permet en collaboration avec les différents pouvoirs publics de maintenir une offre de loisir accessible, de qualité et sécuritaire, l'enjeu est crucial.

### **De la formation tout au long de la vie : pour un emploi ou pour s'engager bénévolement**

L'aspect éducatif est une caractéristique intrinsèque du loisir lorsqu'il est compris comme un vecteur de développement individuel et collectif présent tout au long de la vie. Le milieu associatif du loisir est un acteur majeur de cette offre de formation dans une approche adaptée qui contribue à la qualité de l'expérience en loisir. Ce lieu de formation est présent lors de la pratique tant d'une activité que pour les personnes qui s'engagent bénévolement dont celles qui participent à un conseil d'administration, pour mieux comprendre leur rôle dans la gouvernance associative. La formation s'appuie sur une diversité d'approches dont l'éducation populaire, l'andragogie, la pédagogie active pour ne nommer que celles-là. La notion de plaisir est également un élément essentiel de la mobilisation.

Toutefois, nous souhaiterions que l'énoncé en titre puisse prendre en compte, en plus des jeunes d'autres groupes dans une approche populationnelle et ouvrir l'intervention vers une diversité de



loisir en plus du sport afin de rejoindre les divers intérêts que ce soit en loisir culturel, de plein air, scientifique, socio-éducatif ou touristique.

Le milieu associatif du loisir crée des emplois à l'année, mais également de manière saisonnière. Il offre à plusieurs jeunes une première expérience de travail enrichissante, ce qui est en soi un apport qui pourrait être davantage reconnu et soutenu. Le Programme de formation DAFA offre annuellement à plus de 4 000 jeunes une formation et une attestation de réussite pour être bien outillés pour exercer leur fonction d'animation auprès de plus de 200 000 enfants qui fréquentent les lieux de loisir estivaux, mais également tout au long de l'année. Récipiendaire d'un prix international d'innovation en loisir, le Programme DAFA illustre avec éloquence l'expertise du milieu associatif en formation. La pandémie a accéléré les démarches d'offre de formation à distance et le Programme DAFA a su mettre en œuvre ses ressources pour réaliser cette transition. Une recherche universitaire réalisée en simultanée démontre que la première phase de la formation à distance a permis d'atteindre les objectifs.

De plus, le CQL en lien avec ses membres et partenaires développe différents programmes qui sont des réponses à des problématiques identifiées dont : le programme Femmes en loisir qui encourage l'accès des femmes à des instances décisionnelles par le mentorat et la formation; l'étude de besoin de formation des directions générales des organismes nationaux de loisir qui permet d'accompagner les gestionnaires en poste et ceux de la relève; les prix de reconnaissance du CQL aux organismes et professionnels pour promouvoir et valoriser le milieu associatif comme un milieu de travail stimulant; sont des réponses à des problématiques identifiées et des initiatives à maintenir et à développer.

**Pour relever les défis des ressources humaines en loisir dans toutes les régions, le CQL recommande de :**

**2.1- Réaliser la phase 2 d'un diagnostic sur l'état de situation des ressources humaines et réaliser une campagne nationale sur l'emploi en loisir en milieu associatif dans le contexte d'une plus grande compétitivité, pour recruter et retenir les ressources humaines pour un montant de 345 600 \$.**

**2.2- Créer un programme pour soutenir l'embauche de travailleurs-ses ciblés-es, notamment les personnes immigrantes et les jeunes, dans le but d'aider les organismes à créer et à maintenir des emplois durables et de qualité appuyer par un budget de 8 400 000 \$.**

**2.3- Soutenir le déploiement d'une offre de formation concertée, structurante et à distance via le Réseau québécois de ressources en formation du CQL pour les bénévoles et les intervenants-es œuvrant au sein du réseau des organismes nationaux de loisir et de leur membre, notamment dans le contexte de l'action bénévole, communautaire et de l'économie sociale, du programme Femmes en loisir et du Programme de formation en animation en loisir et en sport du Québec (DAFA - [programmedafa.com](http://programmedafa.com)) afin de soutenir son développement, les adaptations de formation à distance et son déploiement au Québec et hors Québec avec un budget de 432 000 \$.**

**2.4-Mettre en œuvre le plan d'action de valorisation de la main-d'œuvre pour le personnel en animation par un investissement de 2 749 000 \$.**



Une autre piste de développement à retenir :

- **Le déploiement du régime de retraite pour les organismes communautaires auprès du milieu associatif du loisir (<https://regimeretraite.ca/>).**

- Une mesure de bonification salariale pour le personnel d'animation (20 000 animateurs-trices) pourrait être déployée pour favoriser le recrutement.

- D'encourager le travail interministériel et la concertation sur les enjeux et le développement en loisir, en interpellant l'ensemble des ministères dans le cadre d'un mécanisme continu.





# RECOMMANDATIONS

## 3. ACCESSIBILITÉ-INNOVATION-PROMOTION

### ACCESSIBILITÉ-INCLUSION

L'expérience de loisir dont la finalité vise la détente, le divertissement et le développement individuel et collectif contribue au maintien d'un équilibre de vie qui impacte de façon positive la santé comme définie par l'Organisation mondiale de la santé. Il devient de plus en plus évident que le contexte de la pandémie représente une occasion de prendre conscience que les nouveaux temps libres bien qu'imposés par le confinement et l'évitement de contacts sociaux sont tout indiqués pour redécouvrir le sens et la richesse du temps de loisir pour créer et renforcer les liens familiaux et sociaux et ce même en respectant une distanciation physique.

On le sait, il ne s'agit pas simplement d'avoir du temps libre ou de disposer des équipements ou des infrastructures pour garantir l'accessibilité et l'inclusion à une expérience de loisir de qualité et sécuritaire. L'exercice du droit au loisir qui peut s'évaluer en fonction de son accessibilité requiert une compréhension et une capacité de mettre en œuvre des conditions favorables. À l'instar d'approches connues par exemple pour les saines habitudes de vie, notre approche globale de l'accessibilité-inclusion au loisir permet d'intégrer à la fois les dimensions culturelle, économique, physique et temporelle en plaçant les personnes et les groupes au centre des actions. Il appert que la dimension culturelle requiert une attention particulière pour bien comprendre sa portée. En résumé, la dimension culturelle porte sur le mode de vie et fait référence aux valeurs et aux perceptions. Elle permet de saisir la complexité d'une réelle accessibilité et inclusion face à des causes et des freins comme :

- La discrimination envers les femmes, le racisme, les biais inconscients, etc.
- La conciliation famille-travail-loisir et la réduction du temps de loisir.
- Le départ en vacances, moment idéal de loisir et droit reconnu, qui n'est une réalité que pour la moitié de la population.
- Les services adaptés à la croissance de la population plus âgée, retraitée, en institution ou aux personnes handicapées.
- L'accès à des lieux de pratique pour les activités culturelles.
- L'accès au territoire pour la pratique des activités de plein air, entre autres, près des zones urbaines.
- L'absence de reconnaissance du rôle du loisir pour favoriser l'intégration des nouveaux·elles arrivants·es, tant dans les milieux urbains que ruraux.
- Les besoins de mise aux normes, d'adaptations et de développement des infrastructures de loisir.

L'ensemble des organismes et des personnes agissant à titre de professionnels·les ou de bénévoles doivent posséder des notions, ces notions de base d'éducation au loisir afin d'être mieux outillés pour mettre en œuvre une offre de loisir inclusive dont l'impact générera encore davantage de bénéfice individuel et collectif. La mise en pratique de ces connaissances est un apprentissage important à développer pour accroître l'innovation dans notre milieu.



## INNOVATION

Les enjeux de société et les mutations culturelles, économiques, environnementales et sociales sont nombreux et majeurs, bouleversant des modes de fonctionnement considérés acquis, sollicitant de plus en plus les ressources, l'énergie et les compétences. Le milieu associatif du loisir joue un rôle essentiel dans la mobilisation des ressources, des populations et des expertises. Il répond aux besoins et accompagne les aspirations et le développement des communautés et des territoires. Toutefois, ce développement doit s'inscrire dans une vision durable, notamment en se préoccupant des impacts sociaux, environnementaux et culturels.

Le CQL adhère à la définition de l'innovation sociale qui est mise de l'avant par le RQIS, TIESS et le CRISES soient :

*L'innovation sociale n'est pas que l'accompagnement social d'innovations technologiques; elle a une dynamique propre. De nouvelles façons de faire émergent en effet pour trouver des solutions à des problèmes rencontrés par les êtres humains ou pour répondre à leurs aspirations, au travail ou dans la vie quotidienne.*

*Une innovation sociale est une intervention initiée par des acteurs sociaux pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles afin d'améliorer la qualité et les conditions de vie de la collectivité.*

Dans le but que l'ensemble des Québécois et des Québécoises puisse avoir accès de façon équitable à une expérience de loisir de qualité et sécuritaire, et afin de lever les freins à l'exercice du droit au loisir, **le CQL recommande:**

**3.1-D'accélérer la transition numérique, sociale et écologique des organismes nationaux de loisir par des stratégies d'investissement et d'accompagnement individuelles et collectives, en vue de mutualiser des besoins et des ressources en investissant un montant de 4 964 000 \$.**

**3.2-De déployer un programme de transfert de connaissance et d'expérimentation en accessibilité et inclusion en loisir auprès des groupes à besoin particulier, dont les aînées, les personnes handicapées, les personnes en situation de pauvreté, les autochtones, les nouveaux-elles arrivants-es et les communautés culturelles à hauteur de 1 240 000\$.**

**3.3- Soutenir la mise en place et le déploiement du Programme Édu-loisir grâce à des ressources au niveau national et régional par un soutien annuel de 1 891 600\$.**

Le Programme Édu-Loisir est une initiative du CQL dans le but de déployer une offre d'activités de loisir parascolaires auprès des écoles secondaires participantes de la mesure 15028 du ministère de l'Éducation (MEQ). L'offre comprend des activités de 5 des 6 secteurs identifiés par la mesure (physique et de plein air, artistique et culturel, scientifique, socioéducatif, et d'engagement communautaire). De plus, elle s'inscrit dans une approche d'économie sociale.

Les objectifs sont : faire découvrir aux jeunes une plus grande diversité d'activités de loisir en contexte parascolaire sous l'approche PALAIS (Plaisir, Apprentissage, Ludique, Accessible, Inclusif et Souple). Favoriser l'adoption de pratique de loisir actif culturellement, socialement et physiquement. Susciter l'engagement des jeunes auprès des organismes de loisir.



**3.4- Soutenir des travaux de recherche et des projets pilotes sur la transformation du membrariat, vie associative, transfert d'expertise, cadre juridique pour un montant de 1 163 200 \$.**

**3.5- Créer un centre de documentation et d'archive et soutenir les organismes dans le maintien et le renouvellement des patrimoines organisationnels par un investissement de 250 000\$.**



## PROMOTION

### MAINTENIR ET AMÉLIORER LA SANTÉ ET LE BIEN ÊTRE DE LA POPULATION

Promouvoir les loisirs et les vacances dans un contexte de prévention des problèmes de santé globale

Considérant que :

Selon l'Organisation mondiale de la santé, la qualité de vie et la santé des personnes reposent sur leur capacité physique, psychique et sociale d'agir dans leur milieu et d'accomplir les rôles qu'elles entendent assumer d'une manière acceptable pour elle-même et pour les groupes dont elles font partie. La qualité de vie des communautés repose sur des valeurs communes d'association, d'accessibilité, de diversité, de sécurité, d'information et de prise de parole.

Dans le but que la population puisse bénéficier des environnements et des conditions favorables pour vivre en santé, le loisir y contribue de façon significative, lorsque certaines conditions sont présentes. En conséquence, **le CQL recommande de :**

**3.6- Appuyer la création et le déploiement d'une campagne de communication axée sur les bienfaits du loisir, engagement bénévole en vue de maintenir un bon équilibre de vie et de bénéficier de ses effets positifs sur la santé globale par un montant annuel de 370 000 \$.**

**3.7 -Réaliser un événement national régionalisé du milieu associatif en collaboration avec les ONL et les organismes régionaux en loisir et y investir 1 803 600 \$.**



## RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

<b>1-RECOMMANDATION PRIORITAIRE-FINANCEMENT</b>	
1- Confirmer à compter de 2023-2024 et pour les années subséquentes, le rehaussement du financement et l'indexation des programmes de soutien à la mission, afin de freiner la perte de la capacité d'agir du CQL et des organismes nationaux de loisir et des quatre réseaux qui ont un programme de financement à la mission pour leurs membres et d'éviter la baisse des activités et des services offerts	<b>63 165 100 \$</b>
<b>2-RECOMMANDATION PRIORITAIRE-RESSOURCES HUMAINES</b>	
2.1- Réaliser la phase 2 d'un diagnostic sur l'état de situation des ressources humaines ainsi qu'une campagne nationale sur l'emploi associatif en loisir dans le contexte d'une plus grande compétitivité, pour recruter et retenir les ressources humaines	<b>345 600 \$</b>
2.2- Créer un programme pour soutenir l'embauche de travailleurs ciblés, notamment les personnes immigrantes et les jeunes, dans le but d'aider les organismes à créer et à maintenir des emplois durables et de qualité.	<b>8 400 000 \$</b>
2.3- Soutenir le déploiement d'une offre de formation concertée, structurante et à distance via le Réseau québécois de ressources en formation du CQL pour les bénévoles et les intervenants œuvrant au sein du réseau des organismes nationaux de loisir et de leur membre, notamment dans le contexte de l'action bénévole, communautaire et de l'économie sociale, du programme Femmes en loisir et du Programme de formation en animation en loisir et en sport du Québec (DAFA - programmedafa.com) afin de soutenir son développement, les adaptations de formation à distance et son déploiement au Québec et hors Québec.	<b>432 000 \$</b>
2.4- Soutenir financièrement le plan d'action de valorisation de la main d'œuvre pour le personnel en animation.	<b>2 749 000 \$</b>
	<b>11 926 600 \$</b>
<b>3-RECOMMANDATIONS ACCESSIBILITÉ-INNOVATION-PROMOTION</b>	
3.1- Soutenir financièrement la transition numérique, sociale et écologique des organismes par des stratégies d'accompagnement individuelles et collectives, en vue de mutualiser des besoins et des ressources.	<b>4 964 000 \$</b>
3.2- De soutenir financièrement le déploiement de programme de recherche et d'expérimentation en accessibilité et inclusion en loisir auprès des groupes à besoin particuliers dont les aînées, les personnes handicapées, les personnes en situation de pauvreté, les autochtones, les nouveaux arrivants et les communautés culturelles à hauteur de	<b>1 240 000 \$</b>
3.3- Soutenir la mise en place et le déploiement du Programme Édu-loisir	<b>1 891 600 \$</b>
3.4- Soutenir des travaux de recherche et des projets pilote sur la transformation du membrariat, vie associative, cadre juridique	<b>1 163 200 \$</b>
3.5 Créer un centre de documentation et d'archive et soutenir les organismes dans le maintien et le renouvellement des patrimoines organisationnels.	<b>250 000 \$</b>
3.6- Appuyer la création et le déploiement d'une campagne de communication axée sur les bienfaits du loisir, engagement bénévole en vue de maintenir un bon équilibre de vie et de bénéficier de ses effets positifs sur la santé globale par un montant annuel de .	<b>370 000 \$</b>
3.7- Réaliser un événement national régionalisé du milieu associatif en collaboration avec les ONL et les URLS.	<b>1 803 600 \$</b>
	<b>11 682 400 \$</b>



---

## MEMBRES ORGANISMES NATIONAUX DE LOISIR

- Alliance des chorales du Québec
- Association de l'agrotourisme et du tourisme gourmand du Québec
- Association des camps du Québec
- Association des cinémas parallèles du Québec
- Association des scouts du Canada
- Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées
- Canot Kayak Québec
- Cercle des jeunes naturalistes
- ACLAM-Corporation secondaire en spectacle
- FAMQ-Arts en mouvement
- Fédération des astronomes amateurs du Québec
- Fédération des harmonies et orchestres symphoniques du Québec
- Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec
- Fédération Histoire Québec
- Fédération québécoise de camping et de caravaning
- Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade
- Fédération québécoise de kite
- Fédération québécoise de philatélie
- Fédération québécoise des centres communautaires de loisir
- Fédération québécoise des clubs de scrabble francophones
- Fédération québécoise des échecs
- Fédération québécoise des sociétés de généalogie
- Fédération québécoise du loisir en institution
- Fédération québécoise du loisir littéraire
- Fédération québécoise du théâtre amateur
- Festivals et événements Québec
- Kéroul, tourisme et culture pour personne à capacité physique restreinte
- SaintLo - Les Auberges de jeunesse du Saint-Laurent
- Les Clubs 4-H du Québec inc.
- Radio amateur du Québec
- Regroupement QuébecOiseaux
- Réseau FADOQ
- Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec
- Réseau Québec Folklore
- Réseau Technoscience
- Société québécoise de spéléologie

